



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4051

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 11 800 euros et annulation d'une subvention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4051 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX INITIATIVES ASSOCIATIVES LOCALES ET DU SOUTIEN A DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE POUR UN MONTANT TOTAL DE 11 800 EUROS ET ANNULATION D'UNE SUBVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le monde associatif concourt largement à l'animation des quartiers de notre ville. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant de nombreux services. Les associations répondent aux besoins de proximité des habitants, favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur. La Ville de Lyon apporte notamment son soutien à des associations œuvrant tout particulièrement en direction des jeunes, avec et pour les jeunes.

Par délibérations n° 2018-3776 et n° 2018-3777 du 26 mars dernier, ainsi que les n° 2018-3865 et n° 2018-3866 du 28 mai dernier, le Conseil municipal a ainsi déjà approuvé l'attribution de subventions au titre du soutien aux initiatives associatives locales et aux associations intervenant dans le domaine de la jeunesse.

De manière à compléter ces précédentes délibérations, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux demandes de subventions suivantes :

Structure Maitre d'ouvrage	Action	<i>Montant voté en 2017 (en euros)</i>	Montant proposé en 2018 (en euros)
Soutien aux initiatives locales			
Chèvrefeuille Loisirs 97 rue Boileau 69006 LYON	Activités de loisirs pour les séniors : jeux de société, activités artistiques (subvention de fonctionnement général)		2 300
TOTAL soutien aux initiatives locales			2 300
Soutien à des associations de jeunesse			
Eclaireurs Eclaireuses de France 17 Rue Neuve 69001 - Lyon	Loisirs éducatifs et manifestations, dans une perspective d'éducation permanente et selon les principes et pratiques du scoutisme, pour réunir des enfants adolescents et adultes qui prennent ensemble des responsabilités. L'association apprend à ses membres à connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent et les engage à agir pour protéger l'équilibre et l'harmonie de notre environnement.	1 500	1 500

Scouts et Guides de France Centre de ressources Centre-est 153 rue Cuvier 69006 LYON	Animation de groupes locaux de jeunes pour contribuer à leur éducation et leur engagement dans la vie sociale selon les principes et méthodes du scoutisme. Projet éducatif autour de rencontres, événements et activités, découverte et respect de la nature, formation des bénévoles.	5 000	5 000
Osons Ici et Maintenant 2 rue du Professeur Zimmerman 69007 LYON	Katapult : programme formation-action de 3 mois d'exploration et d'expérimentation. Ce programme propose à des jeunes de 16 à 35 ans, d'horizons divers des parcours innovants, pour leur permettre de monter en compétences et les aider à concrétiser leurs idées en projet.	3 000	3 000
TOTAL soutien à des associations de jeunesse		9 500	9 500
TOTAL GENERAL		9 500	11 800

Par ailleurs, il a été attribué lors du Conseil municipal du 28 mai dernier (délibération n° 2018-3866) une subvention de 5 000 euros à la MJC Ménival pour l'action « ORNI des BATT ». Or, ce projet n'a pu se réaliser. Il convient donc aujourd'hui d'annuler cette subvention. Cette subvention n'ayant pas été versée à l'association, il n'y a pas lieu d'émettre un titre de recette.

Vu les délibérations n° 2018-3776 et n° 2018-3777 du 26 mars 2018 et n° 2018-3865 et n° 2018-3866 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. L'attribution de subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, au titre du soutien aux initiatives associatives locales et à la jeunesse, pour un montant total de 11 800 euros est approuvée.

2. L'annulation de la subvention de 5 000 euros, attribuée dans le cadre du soutien aux initiatives locales lors de la séance du Conseil du 28 mai 2018, à l'association MJC Ménival sise 29 avenue de Ménival à Lyon 5^{ème} pour l'action « ORNI des BATT », est approuvée.

3. Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ont déjà été signées antérieurement, joint en annexe à la présente délibération est approuvé.

4. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

5. La dépense en résultant, soit 11 800 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- 2 300 euros sur la ligne de crédit n° 41936, nature 6574, fonction 025 (soutien aux initiatives locales) ;

- 9 500 euros sur la ligne de crédit n°41887, nature 6574, fonction 422 (soutien à des associations de jeunesse) après transfert de 9 500 euros à partir de la ligne de crédit 41936, nature 6574, fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY